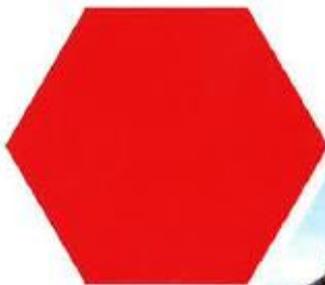




COMMUNE DE
Gibloux

N° 3 Octobre 2020

Bulletin communal



SOMMAIRE

Mot du syndic	3
Politique communale	5
Finances	5
Facturation des impôts	5
Recommandations et divers	6
Ordre public – Sécurité – Service du feu	6
CSP Gibloux – Soirée recrutement le 5 novembre 2020	6
Changement au poste de gendarmerie de Farvagny	6
Affaires scolaires – Structures de garde – Enfance et jeunesse	7
Soirée d'information publique sur la politique communale scolaire et extrascolaire	7
Fritime Gibloux primé pour la deuxième fois	7
Culture - Sport - Loisirs	8
Remise du prix du Mérite sportif de Gibloux 2019	8
Remise du Prix culturel de Gibloux 2019	8
Déchets	9
Collecte des déchets de verre	9
Elimination des déchets spéciaux des ménages	10
Informations de l'administration	11
Le Conseil général	11
Nouveaux engagements au sein du Service technique	11
Engagement d'une nouvelle cheffe du Service technique	11
Engagement d'une cheffe de la section Urbanisme et Energie	11
Guichet de l'administration	12
Contrôle des habitants	12
Covid 19 – allègement des procédures	12
Service officiel des curatelles du Gibloux	13
Engagement d'une curatrice officielle à temps partiel	13
Service technique	13
Dépôts de branches	13
Entretien des haies et arbres situés en bordure des routes et sentiers publics	14
Bibliothèque du Gibloux	15
Ludothèque du Gibloux	15
Noël des Aînés 2020 – Annulation des manifestations	15
Bois de feu	16
Informations générales	17
Gibloux Solidaire	17
L'APRG	17
Création d'une cabine à livres à Farvagny	17
Contrôle des champignons	18
Passepartout Sarine	19
Pedibus	19
Hôpital fribourgeois HFR	20
L'HFR part en roadtrip et vient à votre rencontre	21

MOT DU SYNDIC



Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,
Chères Habitantes, Chers Habitants de la commune de Gibloux,

Ce bulletin communal du dernier automne de la législature me donne l'occasion de parler de l'action des Conseillers communaux et du Syndic au sein des associations régionales du district de la Sarine et des commissions au niveau cantonal.

En effet, la commune est une des entités dans laquelle la vie en commun s'organise. Toutefois, il paraît évident que cet échelon de la démocratie suisse ne peut exister sans étroites relations avec les autres niveaux d'organisation et de décision, en particulier le district de la Sarine. Il est donc important que les autorités communales s'engagent dans les comités des associations régionales qui sont souvent le meilleur moyen de gérer les dossiers au niveau d'un district.

En premier lieu, un sujet que nous connaissons tous, le Cycle d'orientation du Gibloux (CO). Nous avons la chance d'avoir cet établissement sur notre territoire, nos enfants peuvent ainsi suivre l'ensemble de l'école obligatoire à Gibloux. Le CO du Gibloux fait partie intégrante de l'Association des CO de la Sarine et du Haut-Lac français. Cette association gère également trois autres cycles d'orientation. Afin d'être partie prenante des décisions importantes au niveau de la scolarité, il est indispensable que nous soyons représentés au comité directeur de cette association. Nous pouvons ainsi contribuer de manière directe à ce que le développement des écoles de niveau secondaire soit assuré pour le district, tout en ayant à cœur que notre région ne soit pas oubliée dans ce développement.

Le Réseau Santé de la Sarine (RSS) fait partie des grandes associations de district au sein desquelles nous sommes actifs. Ce réseau régit les soins à domicile, service très utile aux personnes qui nécessitent des soins réguliers

et qui peuvent ainsi rester à domicile plutôt que d'aller dans un home ou une institution adaptée. Il gère également les indemnités forfaitaires, système typiquement fribourgeois qui octroie une aide financière à la personne aidante. Par personnes aidantes, il faut penser aux personnes qui, par exemple, s'occupent d'un conjoint malade ou affaibli ou à un père ou une mère qui prend soin d'un enfant gravement atteint dans sa santé sur une longue période de sa vie. Enfin, le RSS est responsable de financer la construction des homes afin qu'il y en ait suffisamment pour accueillir une population âgée en forte croissance.

La présence active de Conseillers communaux dans le comité directeur et les différentes commissions permet d'influencer et de contribuer à ce que les services soient aussi garantis dans notre commune et dans celle d'Hauterive/FR que nous représentons également.

Un troisième domaine, plus récent celui-ci, est lié à l'obligation qu'ont les communes de créer une association pour la gestion de l'aménagement du territoire au niveau du district. En effet, la loi impose, depuis quelques années, entre le plan d'aménagement local (pour la commune) et le plan directeur cantonal, la création d'un plan directeur régional qui couvre l'ensemble du district. Les travaux viennent de commencer. Pour une commune comme la nôtre, il est primordial d'être actif dans ce domaine car, à futur, la gestion des zones d'activités se fera probablement au niveau du district.

A côté de cela, j'ai l'honneur de représenter le groupement des « Syndics des Chefs-Lieux et Grandes Communes » dans un comité bipartite Etat-Communes travaillant sur le thème du désenchevêtrement des tâches

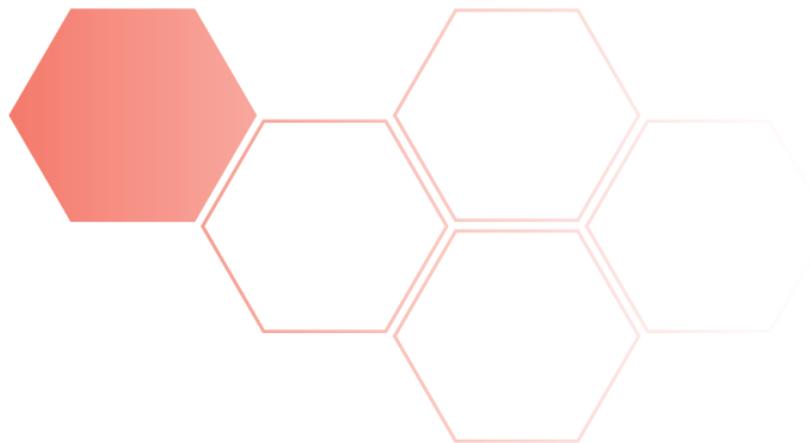
entre les communes et le canton. Le but est d'arriver à mettre en application le principe de « Qui commande, paie ». Des progrès sensibles ont été faits dans ce domaine en ce qui concerne les prestations complémentaires, ils seront présentés au Grand Conseil d'ici un à deux ans. Suivra la question du désenchevêtrement dans le domaine scolaire.

Un dernier exemple de participation concerne l'Association pour l'épuration de la Glâne et de la Neirigue (AEGN). Celle-ci gère la station d'épuration de nos eaux usées et contribue ainsi à ce que l'eau rejetée dans nos rivières soit d'une meilleure qualité.

La plupart des Conseillers communaux sont membres de comités d'associations diverses, à l'instar des exemples précités, organes plus ou moins importants pour la vie de notre commune.

Dès lors, par la participation active de ses Conseillers, le Conseil communal se donne les moyens d'agir sur les décisions au niveau régional ou même cantonal. Les orientations prises au sein de ces associations influent directement et de manière importante notre commune au niveau des charges financières ainsi que la vie de la population en ce qui concerne les services proposés.

Pour le Conseil communal de Gubloux
Jean-François Charrière
Votre Syndic



POLITIQUE COMMUNALE

FINANCES

Facturation des impôts

Acomptes 2020

Les bulletins de versement envoyés à la fin mai 2020 sont destinés au paiement de vos acomptes d'impôt 2020. Comme par le passé, vous pouvez choisir un règlement en 9 acomptes mensuels (de fin juin à fin février selon le calendrier annoncé dans le bulletin communal de mars 2020) ou en un seul versement.

Les coefficients d'impôts sont :

- *Impôt communal 2020* : 85 % sur le revenu et la fortune
- *Impôt paroissial 2020 de Corpataux-Magnedens* : 9 % sur le revenu et 10 % sur la fortune
- *Impôt paroissial 2020 de Farvagny* : 8 % sur le revenu et sur la fortune
- *Impôt paroissial 2020 de Le Glèbe* : 10 % sur le revenu et sur la fortune
- *Impôt paroissial 2020 de Rossens* : 8 % sur le revenu et 10 % sur la fortune
- *Impôt paroissial 2020 de Vuisternens-en-Ogoz* : *Traité par la Paroisse*

Comment les acomptes ont-ils été calculés ?

Le montant des acomptes est calculé sur la base de la cote de la dernière taxation fiscale connue (impôt 2018 pour la plupart des contribuables). Il est de la responsabilité des contribuables de vérifier qu'ils ont reçu des acomptes d'impôts et que le montant des acomptes correspond à leur situation fiscale actuelle. Si tel n'est pas le cas (par ex. revenu antérieur extraordinaire, arrêt durable de l'activité), vous avez la possibilité de contacter le Service des finances (Tél. 026 552 59 05 ou finances@commune-gibloux.ch) afin d'adapter vos acomptes. **Cela pourrait être le cas cette année en raison des conséquences de la crise sanitaire liée au coronavirus.**

A quelle date vais-je recevoir le décompte final de mes impôts ?

Avec l'introduction de la taxation annuelle, l'impôt 2020 sera basé sur les revenus obtenus durant l'année 2020. Aussi, ce ne sera qu'à partir de 2021, après l'examen de votre déclaration indiquant vos revenus 2020, que le Service des finances pourra établir, sur la base des indications du Service cantonal des contributions, le décompte du solde de l'impôt 2020.

Et les intérêts ?

Si les acomptes 2020 versés se révèlent insuffisants pour couvrir l'impôt 2020 fixé par la taxation, les compléments à payer feront l'objet d'une facturation d'intérêts compensatoires au taux de 1.5 %. Ces intérêts seront calculés à partir du 30 juin 2021 jusqu'au moment de l'établissement de votre décompte. En revanche, si les acomptes payés sont trop élevés, un intérêt rémunérateur au taux de 3.0 % sera accordé sur les montants remboursés. Nous appliquons les mêmes taux que le Service des contributions.

A quoi sert le bulletin intitulé « Acompte volontaire 2020 » ?

Lorsque vous remplirez votre déclaration 2020, au début de l'année 2021, vous pourrez calculer votre revenu et votre fortune imposables 2020. Si, à ce moment-là, vous deviez constater que l'impôt réellement dû est sensiblement plus élevé que les acomptes payés, il sera encore temps de compléter le versement de vos acomptes 2020 afin d'éviter ou de réduire la facturation d'intérêts compensatoires lors du décompte final. A cet effet, un bulletin de versement, intitulé « Acompte volontaire 2020 », à compléter à votre convenance, est joint à l'envoi des acomptes.

Ordre de paiement permanent

Si vous mandatez un établissement bancaire ou postal pour effectuer vos paiements, vous devez modifier chaque année l'ordre permanent en précisant bien l'année pour laquelle les versements sont à effectuer (joindre les bulletins de versement qui sont codifiés). En effet, il est important que vos versements soient mis en compte sur la « bonne » année.

Recommandations et divers

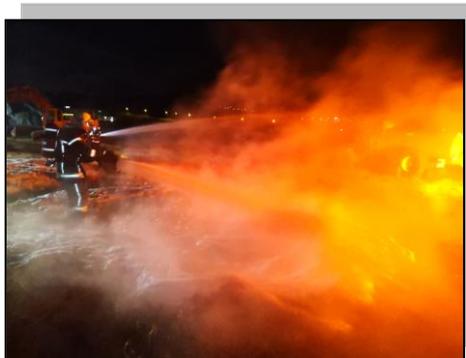
Pour vos paiements, nous vous prions d'utiliser les bulletins de versement (BVR) joints aux factures et de saisir toutes les données de « codage du BV » en cas de paiement par e-banking, faute de quoi le montant versé ne sera pas attribué correctement lors de la reprise automatique des paiements par notre système informatique.

Lorsque les circonstances le justifient, un arrangement peut être accordé pour le paiement d'une facture, sur demande écrite, et moyennant intérêts (au taux actuel de 3%) et frais facturés en sus (selon le nombre de mensualités, voir document « Emoluments de chancellerie » publié sur notre site internet <http://www.commune-gibloux.ch>).

Par ailleurs, nous nous référons aux communications figurant au verso des factures. En particulier, nous soulignons que le délai de contestation des factures est de 30 jours dès réception.

ORDRE PUBLIC – SÉCURITÉ – SERVICE DU FEU

CSP Gibloux – Soirée recrutement le 5 novembre 2020



Pour les personnes désireuses de rejoindre le corps de sapeurs-pompiers de la commune de Gibloux, les portes de la caserne seront ouvertes le

jeudi 5 novembre 2020 de 18h00 à 20h00

Sur place, présentation du travail de pompier de milice, présentation des véhicules et de la caserne ainsi que réponses aux diverses questions.

Plus d'info à venir sur le site : <http://www.118-info.ch>

Changement au poste de gendarmerie de Farvagny

M. Christophe Charrière a débuté au poste de gendarmerie de Farvagny le 14 février 2011. « Au début, les regards étaient interrogateurs... Les citoyens passaient juste au poste de gendarmerie afin de connaître le nouveau policier ». M. Charrière relève la chance d'avoir un regard particulier sur la mentalité et la vie villageoise des différentes localités.

Après plus de 9 ans à veiller sur la sécurité de la population de Gibloux et environs, M. Christophe Charrière a quitté le poste de gendarmerie de Farvagny à la fin septembre 2020.

La Commune de Gibloux le remercie infiniment pour son excellente collaboration et son professionnalisme. Elle lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions.

En remplacement de M. Christophe Charrière, M. Kevin Menoud est nommé nouveau chef de poste à la gendarmerie de Farvagny. M. Menoud était incorporé à l'éducation routière depuis 7 ans. Il a pris officiellement sa fonction le 1^{er} octobre 2020. La Commune de Gibloux lui souhaite la bienvenue dans sa charmante région et beaucoup de satisfaction dans son nouveau défi professionnel.



AFFAIRES SCOLAIRES – STRUCTURES DE GARDE – ENFANCE ET JEUNESSE

Soirée d'information publique sur la politique communale scolaire et extrascolaire

Depuis le début de la législature, l'organisation scolaire et extrascolaire a fait l'objet d'intenses travaux qui visent à donner à notre commune un cadre de développement pour les prochaines décennies. Pour l'avenir de nos infrastructures scolaires et extrascolaires, le Conseil communal mise sur des pôles scolaires forts qui permettront de répondre de manière optimale aux besoins des élèves, du personnel encadrant et des familles tout en visant un fonctionnement efficace et en relevant le défi démographique.

Dès lors, le **Conseil communal invite toute personne intéressée à trois séances publiques d'information** qui auront lieu les

**mercredi 11 novembre 2020 à 19h30
à la salle La Tuffière de Corpataux**

**jeudi 12 novembre 2020 à 19h30
à la salle communale de Farvagny-le-Grand**

**mercredi 18 novembre 2020 à 19h30
à la salle polyvalente d'Estavayer-le-Gibloux**

Nous précisons que le contenu de ces trois séances d'information sera identique. Par ailleurs, chaque salle permettra de respecter les prescriptions OFSP liées à l'actualité COVID.

Le Conseil communal

Fritime Gibloux primé pour la deuxième fois



Lors de l'Assemblée annuelle du 9 juin 2020 de l'Association cantonale FriTime, notre projet a été primé en obtenant **le premier prix avec son activité « Un après-midi dans les coulisses de la commune »**. Chaque année, l'Association met, en effet, à l'honneur les activités réunissant le mieux les objectifs du concept Fritime ou méritant d'être mises à l'honneur.

L'activité s'est tenue le 20 novembre 2019 et c'est près d'une quinzaine d'enfants qui ont investi les locaux de l'administration communale ce mercredi après-midi-là.

La Commission Enfance et Jeunesse (CEJ) et le Conseil communal adressent leurs félicitations au groupe de coordination FRITIME GIBLOUX et remercient l'ensemble des personnes ayant contribué à la réussite de cette activité.

Le diplôme est affiché à l'administration communale et le chèque reçu à cette occasion sera intégralement reversé au projet FRITIME GIBLOUX.



Remise du prix du Mérite sportif de Gibloux 2019



Le prix du Mérite sportif de Gibloux 2019 a été remis à son lauréat, M. Kevin Sciboz, au cours d'une cérémonie organisée par la commune, conjointement avec la remise du Prix culturel, le jeudi 3 septembre 2020 à la salle communale de Farvagny dans le respect des mesures de protection qui s'imposent en cette période de crise sanitaire.

Chaque année, la commune de Gibloux récompense un/e sportif/ve qui s'est distingué/e dans l'exercice de sa discipline. Nous vous rappelons que les **dossiers de candidature sont à envoyer à la commune jusqu'au 31 octobre 2020.**

Vous trouverez le règlement et le formulaire de candidature concernant le Mérite sportif sur notre site internet : www.commune-gibloux.ch.

Remise du Prix culturel de Gibloux 2019



Le Prix culturel de Gibloux 2019 a été remis à sa lauréate, Mme Liliane Kiss, au cours d'une cérémonie organisée, conjointement avec la remise du prix du Mérite sportif, le jeudi 3 septembre 2020 à la salle communale de Farvagny dans le respect des mesures de protection qui s'imposent en cette période de crise sanitaire.

Le Prix culturel de Gibloux récompense une personne, un groupe de personnes ou une organisation résidant dans la commune de Gibloux ou ayant un fort lien avec la commune, qui s'est distingué par son engagement dans le domaine culturel. **Nous vous rappelons que les dossiers de candidature sont à envoyer à la commune jusqu'au 31 décembre 2020.**

Vous trouverez le règlement et le formulaire de candidature sur notre site internet : www.commune-gibloux.ch.

Collecte des déchets de verre

Jeter de la bonne manière permet un vrai recyclage

Où mettre les bouteilles rouges?

Que dois-je faire avec les verres à vin cassés?

Dois-je supprimer les étiquettes?

Collecter correctement les déchets de verre n'est pas magique. Si, en tant que consommateur, vous suivez les règles suivantes, vous contribuerez à améliorer la qualité du recyclage et à réduire les coûts.



Oui volontiers :

- La collection de verres comprend des bouteilles de vin et de boisson, des bouteilles d'huile et de vinaigre, des verres de confiture, de concombre et de yaourt.
- Séparez strictement selon les couleurs : blanc, marron et vert. Jetez toutes les autres couleurs dans le trou vert.
- Retirez le couvercle et les fermetures mais laissez les étiquettes en papier.
- Veuillez rincer les bords pour des raisons d'hygiène.

Non merci :

- Les vitres et les miroirs font partie de la cuvette de gravats.
- Les verres servant à boire, les assiettes en verre ou les vases contiennent souvent du plomb et appartiennent à la cuvette de gravats.
- La céramique, la porcelaine et l'argile (tasses, assiettes, pots, etc.) appartiennent à l'auge à moellons.
- Les bouteilles en PET font partie de la collection PET.
- Les déchets appartiennent aux ordures ménagères.

Les substances étrangères rendent le recyclage plus coûteux et conduisent à des produits inutilisables (rejets)

Les déchets de verre collectés en Suisse contiennent entre 4% et 7% de substances étrangères indésirables. Celles-ci doivent être triées du verre brisé par un travail manuel élaboré et en de nombreuses étapes de préparation. Cette pollution du vieux verre rend le recyclage du verre inutilement coûteux. De plus, certaines substances étrangères ne peuvent pas être complètement éliminées et interfèrent avec la nouvelle production de verre :

- Les plus petites pièces en céramique des ustensiles de cuisine conduisent à des rejets (point de fusion céramique : plus de 2500 °C, point de fusion du vieux verre : environ 1600 °C).
- Les verres servant à boire et les vases à fleurs, en particulier les verres en cristal, ont une teneur accrue en plomb. Ceci est strictement limité par la loi (pour des raisons de santé) dans les emballages en verre.
- Le verre des vitres a une composition chimique différente et des températures de fusion plus élevées et ne peut donc pas être traité avec du verre d'emballage.

La collecte des déchets de verre

La Suisse compte aujourd'hui environ 22'000 récipients en verre qui sont pris en charge par les communes et les villes. De là, les déchets de verre sont expédiés à intervalles réguliers, dans un premier temps vers des installations régionales de stockage provisoire, puis, par train ou par camion, vers les usines de transformation.

Collection - couleurs séparées ou mélangées

En Suisse, 71% des déchets de verre sont collectés par couleur (en 2016). Ces déchets de verre sont très demandés car ils conviennent à la production de nouveaux emballages en verre blanc, brun ou vert. Une séparation nette des couleurs est très importante. Environ 28% des déchets de verre en Suisse sont collectés dans des conteneurs de couleurs mélangées. Ces déchets de verre ne conviennent pas à la production d'emballages en verre blanc et brun mais uniquement vert. Une partie importante de ces fragments est utilisée pour les matériaux de construction.

Vidage et transport

Si les conteneurs sont pleins, ils sont vidés par des transporteurs. Soit ils sont chargés et remplacés par des vides, soit ils sont vidés sur place dans des camions spécialement équipés. Avec la collecte par couleur, on peut avoir l'impression que les éclats bien séparés sont à nouveau mélangés lorsqu'ils sont vidés, mais ce n'est pas le cas ! En effet, la zone de chargement des camions est divisée en trois compartiments de couleur, invisibles de l'extérieur. Les déchets de verre à couleurs séparées valent bien davantage que le verre à couleurs mélangées. Mélanger les couleurs signifierait une grande destruction de valeur.

Préparation en différentes étapes

Trop souvent, des bouteilles en PET, des chaussures, des couches et d'autres substances étrangères se retrouvent dans les récipients en verre. La porcelaine, les tessons ou le verre de cristal sont particulièrement problématiques pour le recyclage. Ces substances étrangères rendent le recyclage plus coûteux car elles doivent être séparées au cours de diverses étapes de traitement complexe. La porcelaine, la céramique et les déchets sont triés à la main sur le convoyeur de tri. Les fragments sont ensuite broyés dans un broyeur de verre afin qu'ils aient la taille optimale pour le processus de fusion. Par la suite, d'autres matières étrangères et des pièces de verre surdimensionnées sont éliminées dans la cuve de tamisage. Les pièces métalliques et céramiques sont triées en trois étapes entièrement automatiques (tambour magnétique, séparateur métal et céramique). Les matières légères telles que le papier sont éliminées par un système d'extraction.

Elimination des déchets spéciaux des ménages

En raison des risques qu'ils représentent pour l'environnement, les déchets spéciaux nécessitent un traitement particulier et ne doivent en aucun cas être jetés à la poubelle ou dans les toilettes !

Font notamment partie de cette catégorie :

- ➔ les produits chimiques
- ➔ les médicaments
- ➔ les thermomètres au mercure
- ➔ les restes de peinture et de spray
- ➔ les produits phytosanitaires
- ➔ les produits de traitement du bois
- ➔ les produits ménagers
- ➔ les liquides toxiques



Il existe des filières d'élimination spécifiques, pour les petites et grandes quantités, pour les ménages et les professionnels. Chaque citoyen a la possibilité de ramener gratuitement de petites quantités de déchets spéciaux du ménage (max. 20 kg/pers.) aux points de collectes. Pour Gibloux, le point de collecte est le suivant :

**Step de Romont le jeudi de 14h00 à 16h30
ou sur rendez-vous par téléphone au 026 652 12 96**

INFORMATIONS DE L'ADMINISTRATION

LE CONSEIL GÉNÉRAL

Dates des prochaines séances :

- Lundi 30 novembre 2020 et mardi 1er décembre 2020

NOUVEAUX ENGAGEMENTS AU SEIN DU SERVICE TECHNIQUE

Engagement d'une nouvelle cheffe du Service technique

Le Conseil communal a le plaisir d'annoncer l'engagement de **Mme Sheila Demierre** au poste de cheffe du Service technique. Elle succède à M. David Thut qui a démissionné de sa fonction le 28 février écoulé.

Mme Demierre a débuté son activité le 10 août 2020. Au bénéfice d'un diplôme d'ingénieure civile EPFL et d'architecte HES, Mme Demierre apportera un appui précieux, professionnel et pointu au Conseil communal ainsi qu'aux services communaux dans l'étude des projets, la planification, la représentation communale face aux bureaux spécialisés et la gestion optimale des ouvrages communaux.

Forte de ses expériences antérieures en matière de collectivités publiques, elle saura répondre aux attentes spécifiques de cette branche d'activité, dans le souci d'un service et de prestations adaptés aux administrés.



Engagement d'une cheffe de la section Urbanisme et Energie



En complément à l'engagement de Mme Demierre, un poste vacant dans le domaine de l'urbanisme, l'aménagement et l'environnement a également été repourvu dès le 1^{er} septembre 2020 par l'engagement de **Mme Anne-Sophie Gillard**.

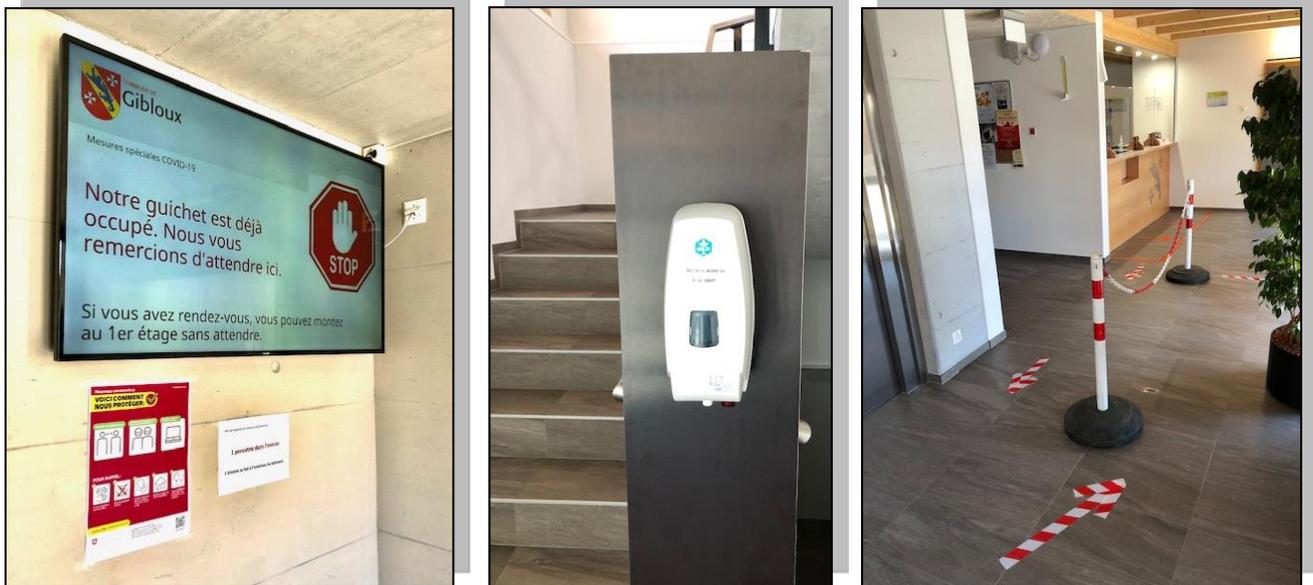
Mme Gillard est titulaire d'un master en urbanisme et aménagement du territoire IAUL.

L'effectif du Service technique a ainsi pu être complété en tenant compte des besoins prioritaires du service et en s'appuyant sur des personnes disposant des compétences spécifiques indispensables à la bonne gestion des affaires communales dans ce domaine. Le Conseil communal se réjouit de ces nouvelles collaborations !



GUICHET DE L'ADMINISTRATION

Rappel des mesures mises en place afin d'assurer un accès au guichet de l'administration en toute sécurité :



- ➔ Ecran d'accueil vous indiquant si le guichet de l'administration est libre ou occupé
- ➔ Désinfection des mains avant d'emprunter les escaliers menant au guichet
- ➔ Indication du parcours à suivre pour l'accès au guichet ainsi que la sortie

CONTRÔLE DES HABITANTS

Covid 19 – allègement des procédures

Le confinement a été levé par le Conseil fédéral dans le courant du mois de mai 2020. Certains allègements de procédures, qui ont permis de garder un service ouvert à la population, sont encore actuels et permettent aux citoyens d'effectuer plusieurs démarches sans passage à l'administration communale.

Démarches nécessitant un passage à l'administration communale avec un document d'identité :

- Arrivée dans la commune (formulaire téléchargeable depuis notre site internet, à compléter si possible avant le passage au guichet).
- Demande d'attestations diverses (sauf pour un domicile secondaire).
- Contre-signature par la commune de divers documents originaux.
- Demande d'établissement d'une carte d'identité.

Démarches pour lesquelles un passage à l'administration communale n'est pas obligatoire :

Tous les formulaires sont téléchargeables à partir de notre site internet sous la rubrique « contrôle de l'habitant ».

Départ de Gibloux

- Compléter le formulaire en entier, le signer et le retourner à l'administration communale, par courrier ou par courriel, muni d'une copie d'un document d'identité.

Déménagement à l'intérieur de la commune de Gibloux

- Compléter le formulaire en entier, le signer et le retourner à l'administration communale, par courrier ou par courriel, muni d'une copie d'un document d'identité.

Vente de cartes CFF

- La réservation des cartes CFF doit se faire uniquement par téléphone, durant les heures d'ouverture du guichet.
Pour en prendre possession, vous avez le choix de passer les chercher dans le délai convenu ou les recevoir par poste avec une facture.

Vous pouvez joindre le contrôle de l'habitant, durant les heures d'ouverture :

- par téléphone au 026 552 59 03
- ou par courriel à l'adresse : habitant@commune-gibloux.ch

SERVICE OFFICIEL DES CURATELLES DU GIBLOUX

Engagement d'une curatrice officielle à temps partiel

Afin de compléter son équipe, le Service officiel des curatelles du Gibloux peut désormais compter sur **Mme Louise Bovigny** qui a été engagée en qualité de curatrice officielle à 30 % dès le 1^{er} octobre 2020. Le Service se réjouit de cette collaboration.

SERVICE TECHNIQUE

Dépôts de branches

Trop d'incivilités sont malheureusement constatées dans la récupération des branches. **Seules les petites quantités sont acceptées en déchetterie**, dans la zone concernée. Les quantités importantes doivent être déposées auprès de l'entreprise ETA Fragnière Sàrl à Estavayer-le-Gibloux, accompagnées du bulletin prévu à cet effet (disponible sur notre site internet www.commune-gibloux.ch sous la rubrique gestion des déchets - élimination des déchets verts).

Rappel de quelques consignes :

- | | | |
|-----------------------------------|---|-------------------------|
| • Bois, piquets, poutres, racines | ➡ | benne à bois |
| • Terre | ➡ | benne à déchets inertes |
| • Gazon, feuilles, herbe | ➡ | benne à gazon |

Merci de bien vouloir respecter les règles en vigueur !

Entretien des haies et arbres situés en bordure des routes et sentiers publics

La plupart des propriétés sont aménagées de haies et d'arbres et cela garantit un habitat naturel agréable. Toutefois, les propriétaires sont également liés à des exigences légales pour l'entretien de leur végétation. Afin de garantir la sécurité nécessaire aux usagers des routes et sentiers piétons, il est important que les abords des routes soient accessibles sans gêne. Dans ce sens, il est impératif que les propriétaires entretiennent leur végétation bordant les voies publiques et ceci **jusqu'au 1^{er} novembre de chaque année**.

Le Service technique tient à rappeler les obligations des propriétaires dans cette situation.

La loi régissant cette problématique est la Loi sur les routes (RSF 741.1, LR) et plus particulièrement les articles 93, 94, 95 et 126a.

Art. 93 Principes généraux

¹ Les fonds privés ou publics avoisinant la route ne doivent pas être dotés de constructions, d'installations, dépôts ou plantations susceptibles de créer un danger pour la circulation, ni être le lieu d'activités pouvant constituer un tel danger.

² L'utilisation de ces fonds ne doit, notamment, pas restreindre la visibilité pour les usagers de la route et des accès, ni porter une ombre excessive sur la route, ni aggraver des nuisances pour les voisins.

Art. 94 2. Haies vives

¹ Sur les tronçons rectilignes, les branches des haies vives doivent être distantes d'au moins 1,65 m du bord de la chaussée le long des routes publiques. Elles doivent être taillées chaque année, avant le 1^{er} novembre.

² Elles ne doivent pas s'élever à plus de 90 centimètres au-dessus du niveau de la chaussée.

³ Dans les courbes et à leur approche, les plantations sont interdites à l'intérieur des limites de construction, lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité des usagers.

Art. 95 3. Arbres

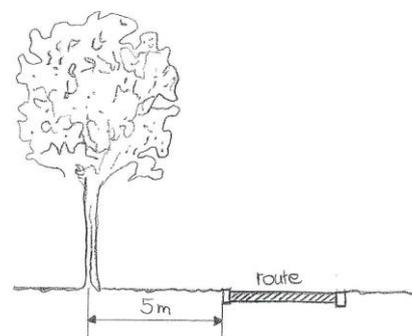
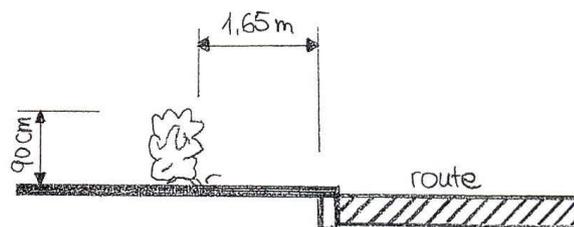
¹ Aucun arbre ne peut être planté, sur les fonds bordant une route publique, à une distance inférieure à 5 mètres du bord de la chaussée. Les plantations effectuées lors de travaux et d'installations de caractère édilitaire sont réservées. Les branches qui s'étendent sur la route doivent être coupées jusqu'à la hauteur de 5 mètres au-dessus de la chaussée.

² Les arbres d'ornement plantés lors de travaux et d'installations de caractère édilitaire, même s'ils sont sur le fonds voisin, ne peuvent être arrachés, coupés ou ébranchés que sur l'ordre de l'autorité qui les remplace à ses frais en cas de perte.

Exécution des mesures

Art. 126a Exécution par substitution

¹ Si, après avoir été mis en demeure, le propriétaire ou le tiers responsable ne satisfait pas aux obligations découlant des articles 93 et suivants, l'autorité qui a pris la décision fait exécuter les travaux nécessaires et enlever, à leurs frais, les objets en cause.



Le Service technique vous remercie de respecter ces éléments afin de garantir la sécurité de tous les usagers.

BIBLIOTHÈQUE DU GIBLOUX

Horaire habituel

FARVAGNY	
Lundi – Mardi - Jeudi	15h00 - 18h00
Mercredi	15h00 - 19h00
Samedi	09h00 - 12h00
026 411 16 20	
farvagny@biblio-gibloux.ch	

ROSSENS	
Mardi	15h30 - 18h30
Vendredi	15h00 - 18h00
026 411 33 13	
rossens@biblio-gibloux.ch	



La traditionnelle « **Nuit du conte** » aura lieu le **vendredi 13 novembre 2020** à Farvagny. Les animations « **Né pour lire** » destinées aux 0-4 ans ont repris le 3e mercredi du mois de 10h00 à 11h00 à Farvagny.

Vous trouvez, désormais, toutes les dates et autres informations sur notre nouveau site : www.biblio-gibloux.ch

LUDOTHÈQUE DU GIBLOUX

HORAIRES D'OUVERTURE

Mardi :	15h30 – 17h30
2 ^{ème} mercredi du mois	15h30 – 17h30 (nouveau)
Vendredi :	15h30 – 17h30
1 ^{er} samedi du mois :	09h00 – 11h00



La ludothèque est fermée durant les vacances scolaires.



Adresse :

**Route de la Pépinière 20
1696 Vuisternens-en-Ogoz**

Téléphone : **026 411 17 81**
Durant les heures d'ouverture

www.ludo-gibloux.ch - Facebook

NOËL DES AÎNÉS 2020 – ANNULATION DES MANIFESTATIONS

Au vu de la situation sanitaire actuelle et afin d'assurer la sécurité de chacun, le Conseil communal a décidé, avec regret, **de renoncer à organiser les manifestations du Noël des Aînés cette année.**

Un courrier d'information sera adressé à toutes les personnes concernées.



Les citoyens(nes) de la Commune de Gibloux ont la possibilité de commander du bois de feu.

Ordre de facturation : N° :	
No comptable : 8200.4250.05	
Bulletin de commande à adresser à : (pour tous renseignements 079/413.55.40) rene.bovigny@commune-gibloux.ch	M. René Bovigny Forestier de triage 1696 Vuisternens-en-Ogoz
Nom et prénom : (laisser blanc)
Rue : NO
Localité
Téléphone

L'équipe forestière vous prépare volontiers les assortiments de bois de feu suivants :

Assortiments	Prix et quantité par stère TVA incluse						Montant total	
	Longueur	Quantité	Bois vert	Quantité	Bois sec ¹			
Bois de feu feuillus en quartier	1 m		75.00	--	--	F		
	1 m		90.00		115.00	D		
	50 cm		110.00		135.00	D		
	33 cm		115.00		145.00	D		
	25 cm				155.00	D		
Bois de feu feuillus long	4 – 6 m		43.00	--	--	F		
Bois de feu résineux en quartier	1 m		50.00	--	--	F		
	1 m		70.00		85.00	D		
	50 cm		85.00		100.00	D		
	33 cm		95.00		115.00	D		
Bois de feu résineux long et rond	1 à 6 m		35.00	--	--	F		
Copeaux de bois (selon disponibilités)	m ³		25.00	--	--	F		
Copeaux d'écorce (selon disponibilités)	m ³		25.00	--	--	F		
Copeaux de chauffage vert	min. 30 m ³		40.65	--	--	D		
Copeaux de chauffage sec	min. 30 m ³		47.75			D		
Bois de feu sec en carton (25 kg) au centre forestier à Vuisternens-en-Ogoz						10.00/carton	F	Au centre
Tous les prix ci-dessus s'entendent TVA comprise								
Total								

Bois sec ¹ : en stock limité
 F : pris en forêt
 D : livré à domicile – **minimum 2 stères**

INFORMATIONS GÉNÉRALES

GIBLOUX SOLIDAIRE

Gibloux Solidaire recherche des



**chauffeurs bénévoles
ainsi qu'un membre pour renforcer le comité**

Pour tous renseignements merci de contacter Mme Catherine Perritaz au 079 634 10 58.

L'APRG

L'Association des Parents de la Région de Gibloux (APRG) a été fondée en 2001. Elle représente les parents d'enfants scolarisés pour toute la période obligatoire (école enfantine, primaire et cycle d'orientation). Elle se définit comme un soutien aux familles et se veut un lien dynamique entre les divers partenaires de l'éducation et de la formation. Elle est membre de la FAPEF (Fédération des Associations de Parents du canton de Fribourg).

Les cours commencent bientôt !

Parcourez le site internet de l'APRG www.aprg.ch, vous y découvrirez les activités, cours ainsi que de nombreuses informations utiles en lien avec l'éducation. N'hésitez pas, soyez curieux et devenez membre vous aussi !



CRÉATION D'UNE CABINE À LIVRES À FARVAGNY

A fin août, une cabine à livres a vu le jour à Farvagny !

L'ancienne cabine téléphonique, située à l'arrêt de bus devant l'office de poste de Farvagny, a été transformée en cabine à livres par la famille Nungässer à qui ce projet tenait à cœur.

Le Conseil communal salue cette belle initiative et remercie cette famille pour son travail. Il invite la population à profiter de ce sympathique service.



Contrôle des champignons



De début **AOUT** à fin **OCTOBRE**
M. Georges Steiner effectuera le contrôle
des champignons à :

VUISTERNENS-EN-OGOZ

Chez Dany à la route de Bulle 15

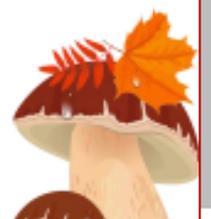
**le mercredi et le dimanche
de 18h00 à 19h00**

Tous les autres jours, M. Steiner est disponible dès
17h00 à son domicile à la Rue des Moines,
à Romont au 079 / 654 15 21.

Le contrôle est gratuit pour les habitants de la commune
de Gibloux. **Celui-ci se déroulera selon les mesures de
protection recommandées par le Conseil fédéral.**

Organisation

**SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE
VUISTERNENS-EN-OGOZ**



PASSEPARTOUT SARINE

Bénévolat

7 jours sur 7, 365 jours par an, de 7h00 à 11h30 et 12h45 à 22h00, 50 conductrices et conducteurs bénévoles au service des personnes à mobilité réduite.

Les courses sont à réserver avec prise de rendez-vous, pour le mois en cours ou le suivant. Nous assurons également les courses régulières (même jour, même heure) qui peuvent être réservées sur le mois entier.



Devenir conductrice / conducteur bénévole

Vous avez un peu de temps à donner, juste rendre ce que l'on vous a donné, envie de vivre de nouvelles expériences, jouissez d'une bonne réputation, avez moins de 70 ans lors de votre inscription, avez le permis voiture (permis B)....

Prenez contact à l'adresse : resp_chauff@passepartout-sarine.ch

Vous aurez le plaisir de rencontrer des personnes de tous âges et de toutes conditions physiques et sociales qui ont besoin de nous pour leurs déplacements quotidiens. Le tout dans une ambiance conviviale et amicale.

Emploi du temps

Nous sommes très sollicités en début / fin de matinée par des usagers qui n'ont pas d'autres choix (dialyse, école). Si le coiffeur / médecin vous donne un rendez-vous, demandez-lui de fixer le / les rendez-vous PassePartout, (aller et/ou retour) de façon à tout synchroniser.

Le samedi et le dimanche, un seul véhicule est en service. Pour cette raison, nous favorisons les personnes en chaise roulante. Mais rien ne vous empêche de contacter notre centrale téléphonique dans le cas où des courses seraient disponibles.

Ou le lien : <https://www.passepartout-sarine.ch/services>

PEDIBUS

Pour une mobilité
d'avenir **ate**

Et si on allait à l'école à Pedibus ?

Le Pedibus contribue à assurer **une meilleure sécurité** des plus jeunes enfants sur le chemin de l'école et à renforcer leur autonomie. Il peut prendre en charge tous ou une partie des trajets hebdomadaires de et vers l'école ou l'arrêt du bus scolaire.

Entre voisins, les parents s'organisent et définissent l'itinéraire et les horaires en fonction des besoins. Ils accompagnent les enfants à tour de rôle selon leurs disponibilités ; des grands-parents ou aînés du quartier peuvent aussi prendre le relais.

Le Pedibus contribue également à créer des liens dans les quartiers et favorise ainsi l'entraide.

Intéressé-e-s à rejoindre une ligne

existante ou à créer une ligne dans votre quartier ?

La Coordination Pedibus Fribourg/ATE, en collaboration avec le Conseil des parents, vous informe et vous soutient.

Si vous vous organisez déjà avec vos voisins, annoncez-vous ! Vous pourrez profiter gratuitement d'une assurance et de matériel de sécurité. Vous contribuerez ainsi également à la sensibilisation pour les déplacements à pied à l'école et la mobilité douce !



Informations :

Coordination Pedibus Fribourg/ATE
076 430 05 58, fribourg@pedibus.ch
Toutes les informations sur notre site
www.pedibus.ch

Comment faire en cas d'urgence ?

URGENCE VITALE

Ma vie (ou celle d'une autre personne) est en danger :
perte de connaissance, hémorragie, paralysie, douleur dans la poitrine,
blessures importantes, difficultés à respirer, etc.

En général, ne pas se rendre aux urgences par ses propres moyens.



URGENCE NON VITALE

Ma vie (ou celle d'une autre personne) n'est pas en danger mais mon état de santé nécessite une prise en charge rapide : mal de dos, blessure, maux de ventre, etc.



Médecin traitant

Pédiatre

Garde médicale

Infos en ligne sur www.smcf.ch/garde

Kidshotline

< 16 ans, T 0900 268 001

Urgences psychiatriques

24h24, T 026 305 77 77

Urgences obstétriques

24h24, T 026 306 29 00

Urgences dentales

T 0 848 14 14 14

Appelez en priorité votre médecin traitant
ou la garde médicale avant de consulter une
permanence ou le service des urgences.



Service d'urgences / Permanences

Lieu	Horaire
HFR Fribourg – Hôpital cantonal Service des urgences adultes*	24h24/7j/7
HFR Fribourg – Hôpital cantonal Service des urgences pédiatriques, < 16 ans	24h/24, 7j/7
Permanence médicale de Fribourg www.permanence-medicafe-fr.ch	lu-ve : 9h-19h sa : 9h-16h
HFR Meyriez-Murten	lu-ve : 8h-20h Sa-di et jours fériés : 9h-19h
HFR Riaz	7h-22h, 7j/7
HFR Tafers	8h-22h, 7j/7
Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) Service des urgences adultes/pédiatriques*	24h24, 7j/7
Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) Permanence Estavayer-Le-Lac	lu-ve : 8h-19h Sa-di et jours fériés : 9h-19h

* Ce service prend en charge les urgences complexes :
hospitalisation urgente, accident, etc.

Horaires passibles de changement, veuillez vérifier les heures d'ouverture
et le taux d'occupation des urgences en ligne.

www.h-fr.ch/urgences

L'HFR PART EN ROADTRIP ET VIENT À VOTRE RENCONTRE



**Nous transformons
l'HFR pour l'avenir.**

L'HFR part en roadtrip et vient à votre rencontre.

L'HFR est en tournée dans le canton de Fribourg du 24 septembre au 25 octobre.

Venez nous rendre visite ! Nous vous présenterons nos projets pour l'avenir et vous pourrez nous poser vos questions. Découvrez la télémédecine et bénéficiez d'un bilan de santé sur place.

Apprenez-en plus sur le futur réseau de soins avec ses centres de santé et son nouveau centre hospitalier.

Fribourg HFR Fribourg – Hôpital cantonal, parking	mardi, 13.10.2020 mercredi, 14.10.2020	13h30 à 17h00 13h30 à 19h00
Guin Bahnhofzentrum	vendredi, 16.10.2020 samedi, 17.10.2020	13h30 à 19h00 11h00 à 17h00
Châtel-St-Denis Place d'Armes	lundi, 19.10.2020	08h00 à 16h00
Tafers HFR Tafers, parking	mercredi, 21.10.2020 jeudi, 22.10.2020	13h30 à 19h00
Fribourg Place Georges-Python	samedi, 24.10.2020 dimanche, 25.10.2020	07h30 à 12h00 13h30 à 17h00

L'HFR part en roadtrip et vient à votre rencontre.

La stratégie de l'HFR de demain est en route. Venez la découvrir
et en discuter avec nous du 24 septembre au 25 octobre.
Retrouvez le roadtrip sur www.h-fr.ch

Adresses et horaires des services

Administration communale

Route de Fribourg 5

Case postale 70

1726 Farvagny

F 026 552 59 01

Service/Secteur

Secrétariat général

administration@commune-gibloux.ch

T 026 552 59 02

Contrôle de l'habitant

habitant@commune-gibloux.ch

T 026 552 59 03

Administration scolaire et extrascolaire

admin.scolaire@commune-gibloux.ch

T 026 552 59 04

Service des finances

finances@commune-gibloux.ch

T 026 552 59 05

Service technique

technique@commune-gibloux.ch

T 026 552 59 06

Police des constructions

constructions@commune-gibloux.ch

T 026 552 59 07

Permanence technique

079 545 96 99

Horaires d'ouverture

Lundi 8h30-11h30 15h00-19h00

Mardi fermé 14h00-17h00

Mercredi 8h30-11h30 14h00-17h00

Jeudi 8h30-11h30 14h00-17h00

Vendredi 8h30-11h30 14h00-16h00

Veille de fête

jusqu'à 16h00

Service des forêts

Route de la Pépinière 20

1696 Vuisternens-en-Ogoz

forets@commune-gibloux.ch

T 026 552 59 08

M 079 413 55 40

Service social du Gibloux

Route du Jördil 10

1728 Rossens

service.social@commune-gibloux.ch

T 026 552 59 60

F 026 552 59 61

Horaires d'ouverture

Lundi 8h30-11h30 14h00-16h30

Mardi 8h30-11h30 14h00-16h30

Mercredi 8h30-11h30 fermé

Jeudi 8h30-11h30 14h00-16h30

Vendredi 8h30-11h30 fermé

Service officiel des curatelles du Gibloux

Route du Jördil 10

1728 Rossens

Adresse postale:

Case postale 62, 1726 Farvagny

service.curatelles@commune-gibloux.ch

T 026 552 59 63

Horaires d'ouverture

Lundi 8h15-11h30 13h30-17h00

Mardi 8h15-11h30 13h30-17h00

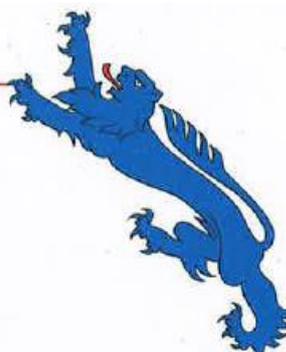
Mercredi 8h15-11h30 fermé

Jeudi 8h15-11h30 13h30-17h00

Vendredi 8h15-11h30 fermé

Permanence téléphonique tous les matins de 8h15 à 11h30

Impression: Canisius SA, Fribourg
Imprimé sur du papier 100% recyclé



printed in
switzerland